

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3478**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Commerce option marketing des produits culturels spécialisation industrie musicale et spectacle vivant

Nouvel intitulé : Commerce, communication et commercialisation de produits culturels option spectacle vivant

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Orléans, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université d'Orléans

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312 Commerce, vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

A partir d'études de marché, ce professionnel recueille tout ce qui à trait au produit : état de la concurrence, évolution du marché, comportements et nouveaux besoins des consommateurs, évolution des circuits de distribution...Il participe aussi à des salons professionnels, des expositions, des réunions d'information, se tient au courant des nouveautés et des tendances, cherche à anticiper les attentes des consommateurs. Il décide d'une stratégie publicitaire : packaging, promotion à la télévision ou dans la presse... Lors du lancement, il fixe les prix et vérifie la mise en œuvre de son opération sur le terrain. Il accompagne ensuite la force de vente en organisant, par exemple, des réunions sur son produit, en élaborant des argumentaires, en proposant des formations... En tant que chargé de communication, il développe la création, la qualité et la cohérence des formes et des contenus de communication interne ou externe. Il conçoit ou met en œuvre tout moyen, action, réseaux de communication de promotion et de commercialisation adaptés au secteur. Il peut réaliser l'ensemble ou une partie des activités techniques de communication. Il participe à d'autres aspects de la communication dans le domaine commercial, technique, social, dans les situations de crise, avec les services concernés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut prétendre aux métiers suivants :

- Attaché de presse
- Chargé de communication
- Chef de produit
- Chargé de diffusion
- Chargé de relations publiques
- Responsable promotion

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1103 : Communication

M1705 : Marketing

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Connaissance du secteur d'activité et de son environnement :
Diffusion culturelle ; identification des différents modes de diffusion ; environnement économique et juridique
- Compréhension des enjeux de la communication commerciale :
Marketing ; communication commerciale ; négociation et animation de groupe
- Maîtrise des outils spécifiques :
Connaissance de la chaîne infographique et de l'audiovisuel ; techniques et pratiques des nouvelles technologies ; anglais, expression et culture

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-orleans.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Commerce, communication et commercialisation de produits culturels option spectacle vivant